

LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT OU LE DEVELOPPEMENT DE L'INEGALITE ?

par
JAMIL SALMI

INTRODUCTION

Le Plan Quinquennal 1973-1977 affirmait dans ses principes généraux la volonté de promouvoir une « répartition plus équitable des fruits de l'expansion dans le cadre d'une véritable justice sociale ». Parallèlement, les responsables ont maintes fois exprimé leur foi dans le système économique libéral, en qui ils reconnaissent le contexte le plus propice à l'essor de l'économie et à l'épanouissement de la société marocaine. Il convient cependant de s'interroger sur la compatibilité de ces deux objectifs.

Cet article se propose de montrer que, non seulement ils ne sont pas concevables ensemble, mais qu'ils sont même mutuellement exclusifs. A ces fins, nous allons établir successivement que :

- la croissance économique vécue par le pays depuis l'Indépendance s'est traduite sur le plan social par une aggravation des inégalités ;
- l'inégalité est une caractéristique structurelle du fonctionnement de l'économie marocaine ;
- la politique actuelle de développement est vouée à perpétuer et accentuer le phénomène de concentration des revenus.

1. L'ampleur des inégalités

Sur le plan global, l'économie marocaine a connu un rythme de croissance assez soutenu au cours des quinze dernières années. Le taux moyen d'augmentation annuelle de la production intérieure

brute a été de 5,5% entre 1968 et 1976, et même de 7,5% si l'on considère la période quinquennale actuelle 1973-1977. Malgré cela, il semblerait que cet essor économique n'ait pas eu de répercussion positive sur la situation sociale de la population.

Lorsque l'on tente d'établir un bilan des conditions sociales qui prévalent dans notre pays, on ne peut que constater le caractère déplorable de la situation actuelle. Plusieurs indicateurs vont nous permettre de mettre en relief l'acuité des inégalités sociales.

L'étude de la structure de la répartition des revenus donne un premier aperçu des dimensions du problème. Le tableau présenté ci-dessous montre que, au niveau de la tranche de population la plus démunie, 20% des habitants ne possèdent que 7.1% du revenu national, tandis que les 20% les plus riches s'approprient 65,4% du revenu national.

La répartition des Revenus au Maroc (1)

population	20 % inférieurs	20-40 %	40-60 %	60-80 %	80-100 %
revenu	7.1	7.4	7.7	12.4	65.4
revenu cumulé	7.1	14.5	22.2	34.6	100

Le calcul de la médiane indique que 15,5% de la population accapare la moitié du revenu national.

Cette répartition injuste du revenu se traduit naturellement par des disparités importantes au niveau de la consommation des ménages. Les études réalisées par le Secrétariat d'Etat au Plan ont révélé que de 1961 à 1971, « la part dans les dépenses de consommation revenant aux 10% des ménages les plus riches est passée de 25 à 37%, alors que celle des 10% les plus pauvres est tombée de 3,3% à 1,2% (2) ».

Les conditions d'habitation constituent également un indicateur pertinent du niveau de vie de la population. Il suffit de rappeler que 20% des citoyens vivent aujourd'hui dans des bidonvilles pour saisir les conséquences pratiques de la pauvreté qui règne sur le plan social.

1. ADELMAN et MORRIS, *An Anatomy of Income Distribution in Developing Countries* (Northwestern University, 1971).

2. *Plan de Développement Economique et Social 1973-77*, volume I, Secrétariat d'Etat au Plan et au Développement Régional.

Il convient de souligner par ailleurs que les inégalités sociales sont encore plus vives dans la réalité que ne l'indiquent les mesures présentées plus haut, qui ne sont que des moyennes nationales et ne reflètent donc pas les profondes disparités régionales existantes au Maroc. Les écarts deviennent encore plus importants dès que l'on essaye d'en tenir compte. Bien qu'il soit difficile de broser un tableau complet des inégalités régionales étant donné l'absence d'informations dans ce domaine, nous pouvons essayer de présenter quelques exemples significatifs.

Le tableau ci-dessous illustre les différences qui apparaissent dans la répartition régionale de la Valeur Ajoutée par habitant.

Répartition géographique de la PIB (3)

Régions	Population (%)	P.I.B. (%)	P.I.B. par habitant (en DH)
Nord-Ouest	35	34	760
Centre-Ouest	42	52	968
Sud-Ouest	6	3	391
Sud	9	5	435
Oriental	8	6	586
National	100	100	789
zones rurales	71	42	463
zones urbaines	29	58	1564
National	100	100	789

Les résultats de l'enquête sur la consommation réalisée en 1971 par le Secrétariat d'Etat au Plan confirment cette tendance. Si l'on considère l'indice 100 pour les dépenses annuelles des régions les plus pauvres, on obtient un chiffre de 221 pour la région privilégiée du Centre-Ouest. (4)

Il est à retenir en particulier la détérioration des conditions de vie du milieu rural traditionnel. En 1960, le niveau des dépenses de consommation des travailleurs ruraux représentait 73% de la moyenne nationale. Actuellement, il n'est plus que de 63%. Les ménages ruraux, qui consommaient en 1960 l'équivalent de 64% des dépenses des ménages urbains, ont maintenant un niveau de consommation à peine égal à 50% de celui des ménages urbains (5).

L'inégalité est donc un trait caractéristique de la société marocaine en 1977. Mais il ne suffit pas de constater ce phénomène.

3. H. BEGUIN, *L'organisation de l'espace au Maroc*, Bruxelles, ARSOM, 1974.

4. *La consommation et les dépenses des ménages au Maroc*. Secrétariat d'Etat au Plan et au Développement Régional, 1971.

5. *ibid.*

Nous devons maintenant nous attacher à analyser les mécanismes qui ont conduit à un tel résultat.

2. L'inégalité, facteur inhérent au système économique marocain

Pour comprendre la provenance du degré élevé d'inégalité que l'on trouve dans notre société, il y a lieu de s'interroger sur les déterminants de la répartition du revenu. Or, on constate que dans un système économique de type capitaliste, comme celui qui caractérise notre pays, la répartition du revenu est directement liée au processus de production. Elle s'effectue selon le principe qu'a défini le Prix Nobel de l'Economie 1976, Milton Friedman, qui écrivait il y a quelques années : « à chacun selon ce qu'il produit et ce que les instruments qu'il possède produisent » (6). Il découle de l'application de ce principe que le revenu de chaque individu est déterminé par la quantité de facteurs de production qu'il possède et le prix de rémunération de ces facteurs. Il existe par conséquent deux sources fondamentales d'inégalité :

- la propriété des facteurs de production ;
- le régime de rémunération de ces facteurs.

a. la propriété inégale des facteurs de production

En plus de son travail, chaque individu a théoriquement la possibilité de faire fructifier le capital qu'il possède. C'est donc au niveau de la répartition de ce capital, c'est-à-dire des biens de production tels que les terres agricoles, les terrains, les immeubles, les usines, les machines, les licences et brevets, que l'on doit analyser les causes principales d'inégalités dans la société marocaine.

L'examen de ce facteur dans le cas du monde rural est particulièrement révélateur puisque 10 millions de personnes tirent leur subsistance du travail de la terre. Or on constate que les 3/4 des agriculteurs ont moins de 5 ha et que leurs terres ne couvrent en tout que 24,5% de la surface agricole utile. A l'opposé, 2% des propriétaires terriens possèdent 10% de la surface cultivable avec des exploitations dont la superficie est supérieure à 100 ha (7). Un grand nombre de travailleurs ruraux est employé sur des terres appartenant à des propriétaires absenteïstes qui résident dans les grandes villes.

6. M. FRIEDMAN, *Capitalism and Freedom*. University of Chicago Press, 1962.

7. *Enquête Agricole*, Secrétariat d'Etat au Plan et au Développement Régional, 1976.

C'est ainsi que pour 3,4 millions de paysans, le propriétaire des terres qu'ils travaillent vit à Casablanca, Marrakech, Fés ou Rabat (8).

De plus, lorsqu'on s'intéresse aux facteurs de production dans l'agriculture, il ne suffit pas d'étudier la répartition de la propriété des terres. Il convient également de prêter attention à la question de l'eau qui revêt un caractère primordial dans certaines régions du pays telles que le Sud ou le Sud-Est. L'enquête du Secrétariat d'Etat au Plan citée plus haut indique que la moitié des terres possédées par les plus grands propriétaires sont irriguées. Une étude réalisée dans les périmètres irrigués et encadrés par les Offices de Mise en Valeur a montré également que la propriété des terres y était inégalement répartie. Dans le Gharb par exemple, les 15% des propriétaires les plus riches possèdent 49% des terres tandis que la moitié la plus pauvre des propriétaires n'avait que 13,6% de la surface agricole irriguée. (9) Par ailleurs, dans certaines régions telles que le Haouz ou le Souss, les droits d'eau sont monopolisés par certains exploitants qui sont en mesure d'exercer un contrôle abusif sur les paysans les plus démunis.

La même inégalité se retrouve au niveau de l'énergie utilisée dans le travail agricole. C'est ainsi que seuls 11,4% des exploitants disposent de moyens mécaniques tandis que 31,4% des paysans n'ont ni énergie mécanique, ni même énergie animale pour les aider dans leurs travaux d'agriculture (10).

La détérioration du revenu des travailleurs agricoles, que nous avons pu observer dans la première partie, s'explique donc par la répartition inégale des facteurs de production dans l'agriculture.

Le même phénomène peut être constaté dans le domaine industriel. La répartition de la propriété du capital y est en effet nécessairement inégale car le système capitaliste en vigueur exige pour fonctionner l'existence d'un marché du travail dans lequel les travailleurs sont contraints d'échanger le contrôle de leur travail contre un salaire. Si les moyens de production étaient également répartis, il n'y aurait plus de différence entre travailleurs et propriétaires du capital et personne ne serait obligé de travailler contre un salaire. C'est ce qui explique que l'on ait actuellement une classe nombreuse d'ouvriers et d'employés qui n'ont pour vivre que les fruits du tra-

8. H. BEGUIN, oeuvre citée.

9. Bulletin Economique et Social du Maroc, numéro spécial sur la Question Agraire.

10. Enquête Agricole, op. cit.

vail qu'ils mettent au service des propriétaires des biens de production. On peut estimer à 2 millions le nombre de salariés dans les secteurs secondaire et tertiaire. Pour bien saisir l'ampleur de la concentration du capital, il faudrait être en mesure de comparer ce chiffre au nombre d'actionnaires et de propriétaires d'usines et d'immeubles. Les données précises sur la répartition du capital productif et des biens immobiliers ne sont malheureusement pas disponibles.

Cette répartition inéquitable du capital est d'autant plus marquée que les secteurs en questions sont très hétérogènes. A côté d'une multitude de petites entreprises à caractère individuel ou artisanal, prospère un nombre restreint de grandes firmes qui dominent leur branche d'activité. Ces grandes sociétés disposent de moyens puissants et bénéficient par voie de conséquence de facilités d'accès privilégiées sur le marché des techniques et des procédés nouveaux, ce qui leur permet d'augmenter leur productivité. Notons à cet égard le rôle important que continue à jouer le capital privé étranger qui reste fortement implanté dans les secteurs les plus modernes de l'économie (électronique, télécommunications,...). C'est ainsi que sur 333 brevets délivrés au Maroc en 1973, seuls 22 l'ont été à des firmes locales (11).

b. la rémunération inégale des facteurs de production

On peut observer en premier lieu que le capital et le travail ont des taux de rémunération très différents. Ce phénomène s'explique par le fait que c'est le propriétaire des moyens de production qui établit le prix de rétribution des facteurs qu'il utilise. Il est donc logique qu'il fixe le niveau des salaires de manière à maximiser la rémunération de son capital et qu'il veille à ce que la croissance de la masse salariale soit toujours moins rapide que celle de la productivité afin que son taux de profit ne diminue pas. Si, dans l'ensemble l'écart entre les bénéfices et les salaires reste limité dans les secteurs auxquels s'applique une législation adéquate et où les syndicats sont puissants tels que l'industrie et certaines branches de services (banques), les disparités sont beaucoup plus notables dans l'agriculture, où l'abondance de main-d'œuvre sous-employée permet aux grands exploitants agricoles de maintenir les salaires à un niveau dérisoire. Le contraste est encore plus marqué dans l'im-

11. M. GERMOUNI, *Essai sur les problèmes de l'engineering dans le cadre d'une formation sociale capitaliste sous-développée*. Thèse de doctorat, Université Mohammed-V, 1976.

mobilier qui connaît une spéculation effrénée et où les profits réalisés par les promoteurs sont énormes (12). L'exemple des revenus boursiers est aussi éloquent. Les plus-values dégagées par la spéculation boursière ont crû de 35% entre 1974 et 1975. Au total, la plus-value boursière atteignait en 1975 le chiffre de 602 millions de DH, ce qui représente 20% du total des salaires versés par l'administration au cours de la même année.

En second lieu, les salaires eux-mêmes varient beaucoup en fonction de plusieurs facteurs. Tout d'abord, l'économie marocaine se caractérise par l'hétérogénéité des secteurs et branches qui la composent. Cela se traduit par des différences de productivité et se répercute donc sur le plan des salaires. Ensuite il y a lieu de noter que le salaire est déterminé en grande partie par le degré de formation et l'origine sociale des travailleurs. L'inégalité qui règne en matière d'éducation et la diversité des milieux socio-économiques agissent de la sorte sur le niveau des salaires. Enfin, rappelons que par essence, le système économique capitaliste marocain a besoin d'un degré minimum d'inégalité des salaires afin de favoriser la mobilité de la main-d'œuvre que le marché se doit d'allouer de manière efficace.

A la lumière de l'analyse qui vient d'être menée, il est clair que l'inégalité qui caractérise notre société ne provient pas de facteurs provisoires ou accidentels. Les sources d'iniquité sont à chercher dans l'essence même du système économique en vigueur. De fait, la répartition injuste des facteurs de production et la rémunération inégale de ces facteurs font partie de la logique selon laquelle fonctionne notre économie.

Pourtant, les responsables qui président aux destinées du pays se disent conscient de l'accentuation des inégalités sociales et prétendent avoir entrepris, dans le cadre du Plan Quinquennal actuel (1973-1977), des efforts considérables sur le plan de la redistribution du revenu national. Ce sont ces affirmations qu'il nous appartient maintenant de vérifier afin de faire ressortir l'impact réel de la politique actuelle de « développement » sur la concentration des revenus.

3. Perpétuation et accentuation de la concentration des revenus

a. *les mesures de redistribution du revenu national*

Au cours du quinquennat qui s'achève en 1977, l'Etat a pris

12. cf. Lamalif n° 80, mai 1976.

plusieurs mesures visant à faire participer les différentes couches sociales, et notamment les classes les plus défavorisées, au fruits de l'expansion économique.

La poursuite du programme de redistribution des terres en est un élément prépondérant étant donné l'indigence du monde rural traditionnel. C'est ainsi qu'entre 1973 et 1976, 76.000 ha ont été répartis entre 18.000 petits agriculteurs (13). Au total, 40.000 ha auront été distribués à 43.000 familles depuis 1960. Le caractère limité de ces redistributions de terres apparaît clairement lorsque l'on observe que chaque année, il y a 50.000 nouveaux chefs de famille agricole et que deux millions de paysans ont à peine assez de terres pour faire subsister leurs familles.

La revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) est un des moyens choisis par l'Etat pour assurer aux travailleurs salariés un pouvoir d'achat convenable. Le SMIG a connu des augmentations successives en 1973, 1975 et 1977. Mais on ne peut considérer ces réajustements qu'avec un regard sceptique étant donné les taux d'inflation vécus ces dernières années. Ainsi, l'accroissement du SMIG de 10% en 1975 doit être mis en rapport avec le taux d'inflation de 14% pour 1974. De même, la dernière augmentation, qui a été de 10% également, survient après deux années d'inflation au rythme moyen de 8%. Si la revalorisation régulière du SMIG permet peut-être le maintien du pouvoir d'achat minimum, elle ne favorise en aucun cas la redistribution du revenu au bénéfice des classes pauvres. Notons par ailleurs que, dans la réalité, de nombreux travailleurs reçoivent une rémunération bien inférieure au SMIG. C'est en particulier le cas dans l'artisanat et l'agriculture.

Parallèlement, le Gouvernement a entrepris d'associer les ouvriers de certaines entreprises contrôlées par l'Etat (SOMACA, SAMIR, Sucreries, SNCE) au capital social et aux bénéfices réalisés. Mais cette mesure ne touche que 3000 salariés d'une part; d'autre part, chaque employé est intéressé proportionnellement à son salaire, ce qui revient à accorder plus de bénéfices à ceux qui reçoivent déjà plus de salaires.

La mise en place d'une Caisse de Compensation pour maintenir, grâce à des subventions, le prix de certains produits de base a été un autre volet de la politique de promotion du pouvoir d'achat des classes les plus pauvres. L'Etat a ainsi dépensé 1600 millions

13. Rapport d'activité de la Banque du Maroc. Exercice 1975.

de DH en 1975 pour garantir la stabilité des prix des produits suivants : blé, sucre, beurre, lait, huiles alimentaires, ciment. Cela équivaut à accorder à chaque ménage une subvention annuelle de 340 DH. De fait, il s'agit là d'une mesure dont le caractère social et l'importance pour les milieux socio-économiques défavorisés sont indéniables. Toutefois l'Etat néglige d'intervenir dans les autres domaines qui grèvent lourdement le budget des classes pauvres et moyennes tels que le loyer sur lequel aucun contrôle n'est exercé. De plus, la subvention des prix de base bénéficie à tous les consommateurs, quel que soit leur niveau de vie. L'aspect « redistribution des revenus » de cette mesure s'en trouve donc limité.

La fiscalité est en théorie un moyen très efficace pour aboutir à une répartition plus équitable des revenus. Mais le régime fiscal national n'est pas conçu dans cette optique. Au contraire. Il se caractérise par la prédominance des impôts indirects dont la part dans le total des impôts s'élève à près de 75 %. Entre 1965 et 1973, ces impôts indirects ont même connu une croissance plus rapide que les impôts directs. Or, le régime d'imposition fiscale ne peut favoriser la redistribution des revenus que dans la mesure où les impôts directs sont importants et très progressifs, conditions qui ne sont nullement réunies dans le cas présent. La part importante réservée actuellement à la fiscalité indirecte en fait un instrument régressif puisque tous les consommateurs sont taxés du même montant, quel que soit le niveau de leurs revenus. Le système d'imposition n'empêche pas non plus l'accumulation du capital d'une génération à l'autre attendu que les héritages ne sont pas soumis à des droits de succession élevés.

L'intervention de l'Etat à l'échelon régional constitue un dernier volet de la politique de redistribution du revenu. Cette action est rendue nécessaire par l'ampleur des disparités régionales dont nous avons évoqué certains aspects dans la première partie de cette étude. Toutefois, il apparaît que les programmes d'aide de l'Etat aux régions ne sont pas organisés de manière à compenser les différences de revenu. Si l'on examine par exemple les subventions accordées aux collectivités locales, on constate d'importantes variations jouant en défaveur des régions les plus pauvres, ainsi que le montre le tableau ci-dessous¹⁴. Ces chiffres illustrent le déséquilibre entre le Sud, le Tensift et le Centre-Nord qui sont nettement désavantagés

14. *Note d'Orientation pour le Développement Régional*. Secrétariat d'Etat au Plan et au Développement Régional, 1976.

par rapport aux régions de Casablanca et Rabat, qui bien que plus riches à l'origine, reçoivent des subventions élevées.

Régions	Montant de la subvention par habitant en DH (1976)
Sud	4,3
Tensift	3,1
Centre	6,4
Nord-Ouest	6,8
Centre-Nord	3,0
Oriental	5,2
Centre-Sud	5,1
Moyenne Générale	5,2

Il apparaît donc clairement que les mesures de redistribution prises par l'Etat en faveur des catégories les plus défavorisées n'ont qu'une portée symbolique. En réalité, rien de fondamental n'a été fait pour empêcher les inégalités sociales de se perpétuer.

Cette conclusion préliminaire appelle plusieurs remarques. Si les classes pauvres n'ont pas bénéficié de la politique de développement, il y a lieu de se demander à qui ont profité les programmes et investissements exécutés dans le cadre des Plans Quinquennaux. Ce problème fondamental doit être abordé avec attention.

b. *L'Etat au service du capitalisme privé*

Le rôle accru de promoteur que l'Etat est appelé à jouer dans la vie socio-économique du pays ne doit pas être considéré comme un frein mis au développement privé. Bien au contraire, l'intervention de l'Etat constitue pour le secteur privé un soutien dont l'importance ne saurait être sous-estimée. En réalité, l'Etat participe, de manière directe et indirecte, au financement d'une partie essentielle de la production du secteur privé à qui il permet de la sorte de maintenir un taux de profit élevé et de continuer le processus d'accumulation du capital dans lequel il se trouve engagé.

L'aide directe de l'Etat au secteur privé s'articule autour de deux volets d'action. Tout d'abord, de nombreux organismes publics possèdent des participations financières dans des sociétés privées. La BNDE, l'ODI, la SNI, la CDG, l'OCE, le BRPM ou l'ONCF sont ainsi liés à un nombre élevé d'entreprises industrielles et tertiaires. Cette intervention directe, que l'Etat justifie par le souci de secourir les secteurs défaillants de l'économie, ne constitue en fait qu'une contribution publique à l'accumulation du capital privé, ce

qui présente des inconvénients majeurs pour la nation prise dans son ensemble. Par exemple, l'association de l'Etat avec des capitaux privés étrangers, phénomène fréquent depuis la marocanisation (ex : Lafarge-Maroc, Lesieur-Afrique, Berliet-Maroc, General Tire) équivaut à prendre en charge gratuitement une part élevée des investissements de ces firmes étrangères, investissements qui leur permettent de dégager des profits qu'elles rapatrient en partie dans leur pays d'origine.

Ensuite, l'Etat assume le financement et la réalisation, par le biais des projets du Plan, d'un volume considérable d'investissements qui profitent en priorité au secteur privé. La mise en place d'une infrastructure adéquate, la production de matières premières et énergétiques bon marché, l'aménagement des régions et la formation de travailleurs qualifiés sont autant d'avantages offerts par l'Etat à la production privée, qui bénéficie ainsi d'économies d'échelle et de coûts réduits qui accroissent sa rentabilité. Au cours du Plan 1973-1977, il était prévu par exemple que l'Etat investisse 185 millions de DH dans la formation professionnelle, 1060 millions de DH dans les transports, 362 millions de DH dans l'énergie et 410 dans les télécommunications. Les grands barrages ou le projet sidérurgique de Nador peuvent aussi servir d'illustration dans ce sens. Il s'agit d'investissements dont le coût énorme est pris en charge par la collectivité, mais qui ne profitent pratiquement qu'à une minorité de producteurs.

L'impact de l'intervention indirecte de l'Etat est encore plus marqué. Il se mesure à quatre niveaux différents. En premier lieu, les achats publics de matériel et de services représentent une part importante de la valeur ajoutée du secteur privé. Les commandes de l'Etat (investissements + achat de matériel pour l'entretien courant) étaient équivalents à respectivement 21,1 et 33,1% de la PNB en 1974 et 1975. Elles sont même d'un intérêt vital pour certaines branches telles que l'énergie et les mines (60 à 80% de la production), ou les matériaux de construction et la chimie (40 à 50% de la production).

En second lieu, le secteur privé est soutenu dans son expansion par les prêts que les institutions financières publiques sont en mesure de lui accorder. La BNDE, la SNI, le CIH et la CDG ont ainsi accordé à l'économie 2714 millions de DH en 1975.

En troisième lieu, le système fiscal est conçu de manière à favoriser le capitalisme privé. Au titre du nouveau Code des Inves-

tissements, les entreprises peuvent bénéficier de l'exonération des droits de douane sur les équipements importés, de l'exonération de la taxe sur les produits, d'une réduction de 50% ou même de l'exonération totale de l'impôt sur les bénéfices professionnels pendant 10 ans, d'un programme d'amortissement accéléré des nouvelles immobilisations et de l'exonération totale de l'impôt des patentes sur cinq ans. Le Code des Investissements garantit en plus aux firmes étrangères le retransfert du capital investi et de la plus-value éventuelle après cinq ans d'activité, ainsi que le transfert des dividendes net d'impôts. Les sociétés concernées peuvent bénéficier aussi d'une ristourne de deux points sur le taux d'intérêt lié aux prêts consentis par la BNDE. L'Etat accorde donc d'énormes dégrèvements fiscaux au capital privé.

Bien plus, la part de l'impôt sur les sociétés privées a tendance à décroître tandis que celle des impôts sur les revenus des salariés augmente. Entre 1970 et 1975, les recettes de l'Etat au titre de l'impôt sur les Bénéfices Professionnels ont connu une croissance annuelle moyenne de 7,75% alors que le chiffre d'affaires du secteur privé augmentait de 11,9% par an. Par contre, les impôts perçus sur les traitements et salaires ont suivi un rythme de croissance beaucoup plus rapide, à peu près de 17,5% (15). Entre 1976 et 1977, il est prévu que les impôts sur le capital diminuent, passant de 2,4 milliards de DH à 1,6; pour la même période, les prélèvements sur les salaires et traitements évolueraient de 30 milliards à 50 milliards de centimes. Par ailleurs, les impôts sur les revenus immobiliers sont insignifiants. L'absence de réglementations dans le secteur locatif rend l'Etat totalement impuissant face à la spéculation qui règne dans ce domaine. Les transactions immobilières sont elles aussi peu taxées. C'est ainsi que les plus-values réalisées sur les terrains urbains non bâtis ne sont pas imposables. En tout état de cause, il ressort de cette analyse que ce sont les travailleurs salariés, pour qui il n'existe aucun moyen d'échapper à l'impôt, qui supportent le coût des avantages accordés au secteur privé. Ainsi, le système fiscal tel qu'il fonctionne actuellement constitue un moyen efficace d'organisation et de sélection de l'accumulation du capital.

Enfin, en quatrième lieu, on peut noter que le manque de rigueur dans la politique économique de l'Etat permet au secteur privé de profiter d'avantages injustes au détriment des travailleurs et des consommateurs. L'Etat ne pratique par exemple aucun con-

15. cf. Annuaire Statistique du Maroc, pour les années 1970 à 1975.

trôle réel des prix (16). Les producteurs de biens industriels ou de services ont par conséquent tout loisir de gonfler leurs marges bénéficiaires et de faire largement supporter aux consommateurs les augmentations de coûts dues à l'inflation. De même l'Etat n'a pas réglementé de manière stricte les transferts de terres appartenant aux étrangers si bien que ce sont les riches propriétaires qui ont le plus profité des anciennes terres de colonisation puisqu'ils ont pu mettre la main sur 70% du million d'hectares de terres récupérées aux colons après l'Indépendance (17).

Ainsi, la politique de développement appliquée depuis plus de quinze ans favorise l'accumulation du capital privé et par voie de conséquence l'aggravation du problème de concentration des revenus. A côté des implications sociales de cet état de fait, il y a lieu de s'interroger sur l'incidence de ce phénomène sur l'évolution économique du pays. La répartition des revenus a de fait des répercussions notables sur la structure de la demande et donc sur les perspectives de croissance du marché intérieur. Dans cette optique, nous allons examiner dans quelle mesure la concentration des revenus constitue une base favorable pour l'essor économique du pays et quel type de croissance elle commande.

c. la croissance dans le déséquilibre

Au lendemain de l'Indépendance, au moment de concevoir une stratégie cohérente de développement, les responsables étaient confrontés à un choix entre deux sortes de croissance possibles. Ils pouvaient opter pour un développement économique fondé sur un processus de diffusion de la production au cours duquel une part de plus en plus importante de la population aurait eu accès aux produits déjà existants, ce qui aurait permis de distribuer de manière équitable les revenus obtenus. L'autre branche de l'alternative consistait à axer la croissance économique sur l'introduction de nouveaux produits, accessibles uniquement à une minorité de producteurs et de consommateurs. En préférant une « politique claire d'industrialisation tournée vers l'exportation » (18), les planificateurs ont choisi de prendre comme moteur de l'économie la satisfaction du niveau de vie et de la structure de consommation d'une minorité

16. Mis à part quelques contrôles épisodiques auprès de certains petits détaillants.

17. A. CHADMI. « Terre et Pouvoir au Maroc », *Le Monde Diplomatique* décembre 1974.

18. *Plan de Développement Economique et Social 1973-77*, volume I, Secrétariat d'Etat au Développement Régional et au Plan.

de citoyens, ce qui revenait à accepter implicitement la concentration des revenus comme une donnée de base du contexte socio-économique national. A l'aide d'exemples pris dans chaque secteur économique, nous allons montrer que le type de croissance vécue par le Maroc s'articule autour de la production de biens destinés en priorité aux classes privilégiées et de l'accentuation progressive de la concentration des revenus.

Le secteur agricole se caractérise par le contraste très marqué qui existe entre la branche traditionnelle orientée essentiellement vers la production de cultures vivrières et la branche moderne spécialisée dans les cultures industrielles et d'exportation. La production de cette dernière est donc conçue de manière à répondre d'une part à la demande intermédiaire des industries agro-alimentaires (légumes, agrumes, jus) et d'autre part à la demande des pays occidentaux. Quant au secteur traditionnel, il produit en partie pour sa propre subsistance (35% des paysans ne commercialisent pas le fruit de leurs récoltes) et en partie pour la satisfaction des besoins alimentaires de base de la population. La politique agricole suivie par l'Etat a porté en priorité sur le développement du secteur moderne (grands barrages, périmètres d'irrigation) alors que les terres « bour » ont été relativement délaissées. Durant la période quinquennale 1968-72, l'Etat a consacré 65% des investissements agricoles au secteur moderne ; pour le Plan actuel 1973-1977, le chiffre était encore de 63%. Les résultats de ce choix se mesurent à l'ampleur du déficit alimentaire qui concerne les céréales, le sucre, la viande, le lait et le beurre et qui grève lourdement le budget national puisque le pays importe chaque année le complément indispensable à l'alimentation de la population. Comme l'Etat intervient par le biais de la Caisse de Compensation pour maintenir les prix des produits de base importés à un niveau abordable pour l'ensemble des consommateurs, on aboutit à un double paradoxe : d'une part le Maroc est gros exportateur de produits agricoles tout en se trouvant en situation de déficit alimentaire pour nourrir sa population ; d'autre part l'Etat subventionne les importations agricoles, c'est-à-dire l'agriculture des pays développés, au lieu de promouvoir le développement du secteur traditionnel marocain.

Cette politique agricole, dont les traits dominants viennent d'être évoqués, se traduit non seulement par une production inadéquate au regard des besoins alimentaires du pays, mais également par une répartition des revenus de plus en plus injuste. Du fait de la concentration de la propriété agricole, de la distribution géographique des

moyens d'irrigation et de l'abondance de main-d'œuvre dans le secteur traditionnel, les augmentations de productivité ne touchent qu'une minorité d'exploitants (sociétés d'Etat et gros propriétaires). Seuls les propriétaires des moyens de production (terre, capitaux, eau, machines) sont à même d'utiliser les méthodes modernes de culture (engrais, nouvelles variétés), d'être informés sur les possibilités de commercialisation et de s'organiser en conséquence. La croissance de leur revenu est donc plus rapide que celle de la majorité des paysans et il s'agit là d'un phénomène cumulatif.

L'industrie marocaine a connu elle-aussi une forme de croissance très particulière. Le processus d'industrialisation n'a pas été homogène, dans le sens d'une intégration accrue des branches économiques. Au contraire, il a été fondé sur le développement séparé des secteurs dont la production s'est orientée vers des clientèles différentes. Deux groupes de clients potentiels se sont révélés : d'un côté, la majorité de la population, qui dispose de revenus très limités, et dont les besoins correspondent à des produits peu diversifiés et peu élaborés (alimentation, habillement, entretien courant). Les branches concernées (industries textiles, industries alimentaires), n'ayant pas beaucoup de liens avec les autres branches économiques, ne bénéficient pas beaucoup des économies d'échelle (progrès technologique, amélioration de l'infrastructure) et n'ont pas d'effet multiplicateurs notables. De l'autre côté, une minorité de riches consommateurs, influencée par le modèle occidental, achetant des produits très divers et très sophistiqués.

L'évolution de l'industrie s'est faite en fonction de ce second groupe de consommateurs. L'Etat a encouragé le secteur privé à se lancer dans une politique de substitution des importations. C'est ainsi que sont nées des usines de montage de voitures, de production de pneumatiques, de piles électriques, de fabrication de wagons, de préparation de produits pharmaceutiques. Toutefois, l'essor de ces industries se trouve compromis pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la valeur ajoutée dégagée par ces activités n'est pas très importante pour le pays puisqu'il faut importer la technologie, les pièces détachées et les matières premières nécessaires à la production de ces industries. Ensuite, le marché local est extrêmement réduit. Il s'agit de produits de luxe (voitures par exemple) qui ne sont pas accessibles à la majorité de la population. La concentration des revenus bloque donc l'évolution de ces industries. L'échec de la politique de substitution est liée au fait qu'il n'a pas été tenu compte des besoins de la population dans le choix des industries développées localement.

La production de machines agricoles simples au lieu de voitures personnelles aurait peut-être été plus en rapport avec la vocation agricole du pays. L'exemple des produits laitiers est encore plus parlant à ce niveau. Depuis deux ans fonctionne à Casablanca une usine de production de fromages de type européen (camemberts) destinée à satisfaire la demande des milieux étrangers et occidentalisés qui s'approvisionnaient jusqu'alors en produits d'importation. Mais l'existence d'une telle usine signifie qu'une partie de la production laitière locale — pourtant déjà insuffisante — est détournée de la consommation populaire vers le marché des produits de luxe. Bien sûr, du point de vue de l'entrepreneur, il est plus intéressant de transformer un litre de lait pour le vendre sous forme de fromage à 5 DH au lieu des 1,20 DH qu'il rapporterait à l'état naturel. En laissant prospérer de telles industries, l'Etat se fait donc bien le complice d'un secteur privé tourné vers les classes de consommateurs les plus riches. Même lorsque la substitution des importations a visé des produits de grande consommation, elle n'a pas représenté une amélioration notable pour la population attendu que souvent les produits concernés sont devenus plus chers une fois fabriqués localement (ex : les shampoings).

L'exploitation des ressources minières disponibles localement constitue l'autre volet de la politique d'industrialisation menée par l'Etat. L'exportation des phosphates représente ainsi une source importante de devises étrangères (4 milliards de DH en 1974 ; 3,4 en 1975). Mais ce secteur ne joue pas un rôle moteur pour l'économie. Seule une faible part des phosphates est transformée sur place. Tout le reste (85%) est exporté sans même être valorisé. Au lieu donc d'être un élément entraînant sur le plan local, les phosphates marocains ne servent pratiquement qu'à approvisionner les industries chimiques étrangères. En s'insérant ainsi dans la Division Internationale du Travail organisée par les pays développés capitalistes, le Maroc accepte de se trouver dans une position de dépendance et de vulnérabilité dont la chute du prix des phosphates en 1976 confirme la gravité pour l'économie nationale. Même les recettes en devises obtenues à partir de l'exportation des phosphates ne sont pas d'un grand intérêt puisqu'elles sont immédiatement reversées à l'étranger en échange des biens de consommation durables et autres produits de luxe importés pour la satisfaction des besoins d'une minorité de consommateurs privilégiés.

Cette analyse non exhaustive de la politique agricole et d'industrialisation vécue au Maroc met en relief les blocages rencontrés

du fait de la répartition injuste des revenus à partir de laquelle il n'a pas été possible d'obtenir un développement économique équilibré. L'accumulation du capital et l'adaptation du processus de production ne se sont pas faites de manière homogène au niveau de tous les secteurs de l'économie. Au lieu d'une intégration plus grande, on est parvenu à l'accentuation de la désarticulation des branches de l'économie. La croissance observée a été fondée sur la réallocation des ressources sur la base de la spécialisation géographique (proximité de l'Europe) afin de profiter des avantages apparents de la Division Internationale du Travail et sur l'exploitation de ressources non renouvelables, ce qui se traduit dans la réalité par un appauvrissement réel du pays puisque ces ressources n'ont pas suscité l'essor de nouvelles activités.

Mais ce modèle de croissance trouve des limites dans sa propre logique. En effet, l'économie n'a pas réussi à provoquer le type de demande exigé pour utiliser la capacité de production à plein rendement. L'enquête industrielle menée dans le cadre de la préparation du plan 1973-1977 a ainsi révélé que le taux d'utilisation était très faible pour certaines branches, comme il peut être observé dans le tableau suivant :

— industries alimentaires	57%
— travail des métaux, matériel de transport	61%
— industries de transformation	57%
— industries diverses	54%

Attendu qu'il n'y a pas de redistribution réelle des revenus, la croissance économique du système est vouée à long terme à un échec sûr dans la mesure où elle n'est pas autonome. De fait, elle n'est possible que grâce aux ventes à l'étranger et à l'intervention de l'Etat dont les multiples aspects ont été soulignés plus haut. C'est ainsi que s'est instaurée une division interne du travail entre les entreprises étrangères et multinationales, l'Etat marocain et les capitalistes locaux. Ces derniers sont spécialisés dans la production des biens de consommation courante. L'intervention directe de l'Etat se porte surtout sur les produits intermédiaires (produits chimiques de base, acier,...). Enfin les firmes internationales, par l'intermédiaire de leurs filiales marocaines, se réservant les secteurs des biens d'équipement et des produits de consommation durables. Notons que le transfert de technologie et les économies d'échelle bénéficient plus à ce dernier domaine dont la productivité connaît par conséquent une croissance plus rapide que celle des autres secteurs, ce qui aggrave la concentration du capital.

La croissance vécue depuis l'Indépendance est donc une croissance artificielle qui n'a rien de commun avec un véritable développement économique. Le fait que les responsables puissent tirer fierté de résultats chiffrés apparemment positifs (taux de croissance élevé de la PIB) n'est lié qu'au système de mesure de l'évolution économique (la Comptabilité Nationale) dont les critères ne sont pas significatifs. La comptabilité nationale ne mesure en effet que les transferts de ressources sans s'intéresser aux activités concernées ; elle comptabilise la production de valeur ajoutée sans en évaluer les aspects qualitatifs. Ainsi la production d'un immeuble de grand standing de 1 milliard de DH est équivalente à la construction de 10 immeubles bon marché à 100 millions de DH. Une telle approche permet de considérer comme très positive une croissance du secteur « bâtiments » fondée uniquement sur les immeubles de luxe, même si cela signifie par ailleurs que 20% de la population urbaine vit dans des bidonvilles, comme c'est le cas dans notre pays. Par conséquent, il est nécessaire de prendre conscience du caractère inadéquat des mesures actuelles du développement économique du pays.

En réalité, la croissance économique observée signifie que les déséquilibres structurels existant au Maroc ont augmenté d'autant au fil des années. En particulier, le déséquilibre des revenus qui se traduit au niveau individuel par des différences très marquées entre la majorité de la population dont le revenu a stagné dans la meilleure des hypothèses, et une riche minorité qui a accaparé les fruits de la croissance. Deuxièmement, les différences inter-régionales de productivité constatées dans la première partie de cette étude contribuent à l'aggravation des disparités économiques et sociales entre régions. Enfin troisièmement, les secteurs et branches économiques n'évoluent pas de manière complémentaire, mais de façon hétérogène.

CONCLUSION

L'examen de l'impact des plans de développement conçus et appliqués depuis vingt ans a permis de mettre en relief l'ampleur des inégalités sociales qui caractérisent le Maroc d'aujourd'hui. Bien plus, il a été mis en évidence qu'il ne s'agissait pas là d'un résultat accidentel, dû peut-être à une conjoncture particulièrement défavorable ; mais que l'inégalité était inhérente et nécessaire au fonctionnement d'une économie libérale et capitaliste comme celle du Maroc. Il apparaît enfin que la politique économique et sociale suivie ne laisse

pas espérer une atténuation des inégalités. Au contraire, le système porte en lui-même les mécanismes de perpétuation et d'accentuation de la concentration du revenu national. Mais, en même temps, la répartition inégale des revenus condamne le pays à une croissance économique déséquilibrée.

Comment le pays peut-il résoudre ces contradictions ?

La solution consiste à s'attaquer directement aux racines du mal, à savoir l'orientation de la production. D'une part, il ne s'agit plus de produire au bénéfice exclusif des propriétaires de moyens de production, mais de structurer le système productif de manière à répartir entre tous les travailleurs concernés une part importante de la valeur ajoutée dégagée, le reste étant consacré à l'autofinancement. D'autre part, il n'y a plus lieu de produire en fonction des goûts et préférences aliénés d'une minorité de privilégiés vivant à l'occidentale, mais il est indispensable de répondre aux besoins élémentaires de l'ensemble de la collectivité.

En réalité, il ne s'agit ici ni plus ni moins de la définition que l'on entend donner au concept de développement. Jusqu'ici, les responsables ont oeuvré dans le sens de la modernisation du pays afin d'en faire, du moins en apparence, une réplique fidèle du modèle occidental de développement fondé sur la croissance économique au profit des détenteurs du capital. Il nous semble nécessaire de rejeter cette approche qui est plus nocive que bénéfique car elle néglige l'essentiel : les côtés social et humain qui seuls donnent un sens à la notion de développement. Il ne sert à rien d'implanter le progrès scientifique et technologique dans quelques pôles de rayonnement (villes, barrages, usines sophistiquées, autoroutes...) si cela signifie par ailleurs des conditions de vie misérables pour la majorité de la population. Plutôt que d'orienter les efforts du pays vers la réalisation d'objectifs de croissance économique dénués de sens, il est préférable de réorganiser la production de manière à la subordonner avant tout à la satisfaction des buts fondamentaux du développement qui sont un niveau de vie décent pour tous les citoyens et leur participation à la construction de la société. Cela suppose que le pays se dégage de l'emprise extérieure en se retirant de la division internationale du travail et que, sur le plan interne, l'Etat ne soit plus au service de la minorité possédante, mais agisse dans l'intérêt de la collectivité démunie.

JAMIL SALMI